

MATERNITÉ ET VIH

Le VIH ne se transmet pas durant la grossesse ni lors de l'accouchement, du moment où la mère ou la future mère :

- a un suivi médical régulier
- prend un traitement anti-VIH qui contrôle le virus tout en diminuant sa toxicité sur le fœtus et l'enfant à venir

Le lait maternel étant un liquide biologique à travers lequel, le VIH se transmet, il est fortement recommandé pour une mère vivant avec le VIH de ne pas allaiter.

Au Québec, il ne naît plus d'enfant vivant avec le VIH. Les quelques rares cas annuels sont dus au fait que la mère ou la future mère n'a pas été prise en charge à temps. Pour augmenter les chances de ne pas transmettre le VIH, le suivi de grossesse et la prise d'un traitement anti-VIH adapté doivent être amorcés dès le premier trimestre.

Par ailleurs, sachant que l'espérance de vie d'une mère ou future mère est équivalente à celle d'une personne qui n'a pas le VIH, l'enfant à naître profitera pleinement de la présence de sa mère.

Maternité et VIH, j'pense positif !

**C'EST LE SIDA QU'IL FAUT EXCLURE,
PAS LES SÉROPOSITIFS.**